



Formulaire de demande d'approbation PIIA
Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration
architecturale # 248-2017

Date de la demande	
---------------------------	--

1. Identification du lieu des travaux

Adresse			
Numéro de lot / Secteur			

2. Identification du propriétaire

Nom			
Adresse			
Ville - Municipalité		Code postal	
Province			
Téléphone			
Courriel			

3. Identification du requérant

<input type="checkbox"/>	Identique au propriétaire (si non, une procuration du propriétaire est nécessaire)		
Nom			
Adresse			
Ville - Municipalité		Code postal	
Province			
Téléphone			
Courriel			

4. Description des travaux

<input type="checkbox"/>	Construction d'un bâtiment	<input type="checkbox"/>	Principal	<input type="checkbox"/>	Accessoire
<input type="checkbox"/>	Agrandissement d'un bâtiment	<input type="checkbox"/>	Principal	<input type="checkbox"/>	Accessoire
<input type="checkbox"/>	Rénovation ou amélioration d'un bâtiment	<input type="checkbox"/>	Principal	<input type="checkbox"/>	Accessoire
<input type="checkbox"/>	Aménagement du terrain (stationnement, murets, plantation et aménagement paysager)				
<input type="checkbox"/>	Déplacement ou démolition d'un bâtiment				
<input type="checkbox"/>	Construction, modification ou déplacement d'une enseigne				
<input type="checkbox"/>	Autre				

Groupe d'usage

<input type="checkbox"/>	Résidentiel	<input type="checkbox"/>	Commercial	<input type="checkbox"/>	Industriel	<input type="checkbox"/>	Autre
--------------------------	-------------	--------------------------	------------	--------------------------	------------	--------------------------	-------

5. Description du projet

L'intérêt d'un PIIA :

L'identification, dans le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), de certaines zones ou de certaines catégories de projets devant faire l'objet d'une évaluation qualitative au moment d'une demande de permis ou de certificat, permet à la municipalité d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation. Cela a pour effet de mieux encadrer l'intégration de ceux-ci dans un environnement respectueux du patrimoine et favorisant une harmonie visuelle.

Comité consultatif d'urbanisme - CCU :

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Le CCU fait l'analyse des projets basés sur les objectifs établis au sein du règlement sur les PIIA. Le CCU se rencontre normalement une fois par mois pour l'analyse des demandes qui lui sont soumises.

Ainsi, les demandes doivent être complétées et acheminées aux services d'urbanisme au moins une semaine avant la rencontre du CCU afin d'être intégrées à l'ordre du jour. Dans le cas contraire, votre demande sera soumise à l'analyse du CCU lors de la réunion subséquente, induisant des délais supplémentaires.

ÉTAPES D'APPROBATION D'UN P.I.I.A

Dépôt de la demande au service d'urbanisme de la municipalité

Analyse de la demande par le service d'urbanisme afin de s'assurer qu'elle est conforme et complète

Analyse de la demande par le CCU et transmission de leur recommandation au Conseil municipal

Adoption d'une résolution par le Conseil municipal, approuvant ou refusant le P.I.I.A.

Si le projet est approuvé par le Conseil municipal et qu'il est conforme à l'ensemble de la réglementation municipale, émission ou permis ou du certificat par le service d'urbanisme

6. Liste des documents à fournir pour votre demande de PIIA

Voir l'article 4.1 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration pour la liste et les détails exhaustifs sur les documents qui doivent accompagner une demande de P.I.I.A.

À noter qu'aucun frais n'est lié à la demande.

- Plan de localisation des constructions existantes et projetées;
- Photographie récente de la construction ou du terrain;
- Les détails sur les matériaux et couleurs pour le projet;
- Élévation architecturale en couleur (photomontage, modèle de simulation);
- Document donnant tous les détails sur l'enseigne (modification ou projetée);
- Plans d'architecture du bâtiment projeté (si applicable);
- Plan d'aménagement paysager (si applicable);
- Tout autre document pouvant faciliter la compréhension de la demande.

Vous pouvez transmettre les documents en format PDF ou en format papier. Néanmoins, dans certains cas, les documents en format papier pourraient être obligatoires.

Courriel pour le transfert des documents, format PDF : info@municipalite-lotbiniere.com

Attention

Certains plans et documents peuvent être non requis pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs et critères prévus au règlement pour l'intervention visée. Le fonctionnaire désigné est autorisé à exiger un ou plusieurs des documents.

7. Déclaration du requérant

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets. Il s'engage à déposer tous les documents requis à la demande du service d'urbanisme. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur.

Signature du requérant	
Nom et prénom	
Date	

8. Recommandation du comité consultatif d'urbanisme

Projet recommandé favorablement

Projet recommandé favorablement avec modifications suggérées

Projet recommandé défavorablement

Dossier municipal

Décision transmise au propriétaire

Permis municipal à émettre